



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Espagne

Question écrite n° 30339

Texte de la question

Reponse. - Le projet de ligne nouvelle Barcelone-Perpignan que la generalite de Catalogne a fait etudier pourrait presenter de l'interet pour la SNCF en raison du trafic supplementaire a destination ou d'origine francaise et internationale, tant voyageurs que marchandises, qu'il serait susceptible de generer en France. Cependant, ce projet portant sur une ligne internationale, localisee principalement en Espagne, il appartient au Gouvernement de ce pays de decider de sa realisation. La France ne peut donc proposer que s'engage une negociation au niveau international tant que le Gouvernement espagnol n'aura pas pris en consideration ce projet de ligne a grande vitesse.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de ligne nouvelle Barcelone-Perpignan que la generalite de Catalogne a fait etudier pourrait presenter de l'interet pour la SNCF en raison du trafic supplementaire a destination ou d'origine francaise et internationale, tant voyageurs que marchandises, qu'il serait susceptible de generer en France. Cependant, ce projet portant sur une ligne internationale, localisee principalement en Espagne, il appartient au Gouvernement de ce pays de decider de sa realisation. La France ne peut donc proposer que s'engage une negociation au niveau international tant que le Gouvernement espagnol n'aura pas pris en consideration ce projet de ligne a grande vitesse.

Données clés

Auteur : [M. Barrau Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30339

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1987, page 5231

Réponse publiée le : 4 janvier 1988, page 75